

Convention du 6 septembre 1995

Annexes 1 et 2 modifiées par la Résolution adoptée par l'Assemblée Générale le 17 septembre 2015.

Annexe 1 : Liste des Conventions et Recommandations visées à l'article 1er, alinéa 1, de la Convention

Convention (n° 1) relative à la délivrance de certains extraits d'actes de l'état civil destinés à l'étranger (signée à Paris le 27 septembre 1956).

Convention (n° 16) relative à la délivrance d'extraits plurilingues d'actes de l'état civil (signée à Vienne le 8 septembre 1976).

Convention (n° 26) concernant l'échange international d'informations en matière d'état civil (signée à Neuchâtel le 12 septembre 1997).

Convention (n° 27) relative à la délivrance d'un certificat de vie (signée à Paris le 10 septembre 1998).

Convention (n° 28) relative à la délivrance d'un certificat de nationalité (signée à Lisbonne le 14 septembre 1999).

Convention (n° 31) sur la reconnaissance des noms (signée à Antalya le 16 septembre 2005).

Convention (n° 32) sur la reconnaissance des partenariats enregistrés (ouverte à la signature à Munich le 5 septembre 2007).

Convention (n° 34) relative à la délivrance d'extraits et de certificats plurilingues et codés d'actes de l'état civil (signée à Strasbourg le 14 mars 2014).

Recommandation (n° 5) relative à l'harmonisation des actes de l'état civil (adoptée le 10 septembre 1987 à Lisbonne).

Recommandation (n° 7) relative à l'harmonisation des extraits d'actes de l'état civil (adoptée le 7 septembre 1990 à Madrid).

Recommandation (n° 11) relative à la reconnaissance de certaines décisions d'adoption rendues ou reconnues dans un État membre de la Commission Internationale de l'État Civil (adoptée le 17 septembre 2015 à Strasbourg).